



**Projet d'ombrière agrivoltaïque
Site de Forges (77)**

Dossier de demande d'examen au cas par cas
Annexes obligatoires

55 Allée Pierre Ziller, Atlantis 2
06560 Valbonne
France

7 octobre 2026

SOMMAIRE

Sommaire	2
ANNEXE 2 – PLAN DE SITUATION AU 1/25000	3
ANNEXE 3 – PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION.....	3
ANNEXE 4 – PLAN DU PROJET	7
ANNEXE 5 – PLAN DES ABORDS.....	8
ANNEXE 6 – LOCALISATION DU PROJET VIS A VIS DES SITES N2000 LES PLUS PROCHES (RAYON DE 5 KM)	8



Figure 2. Emplacement des photographies autour de la ZIP du projet de Forges



Figure 3. Photographie 1 du 02/09/2026



Figure 4. Photographie 2 du 23/05/2025

ANNEXE 4 – PLAN DU PROJET



Figure 5. Plan de masse du projet

ANNEXE 5 – PLAN DES ABORDS

PLAN DES ABORDS DU PROJET

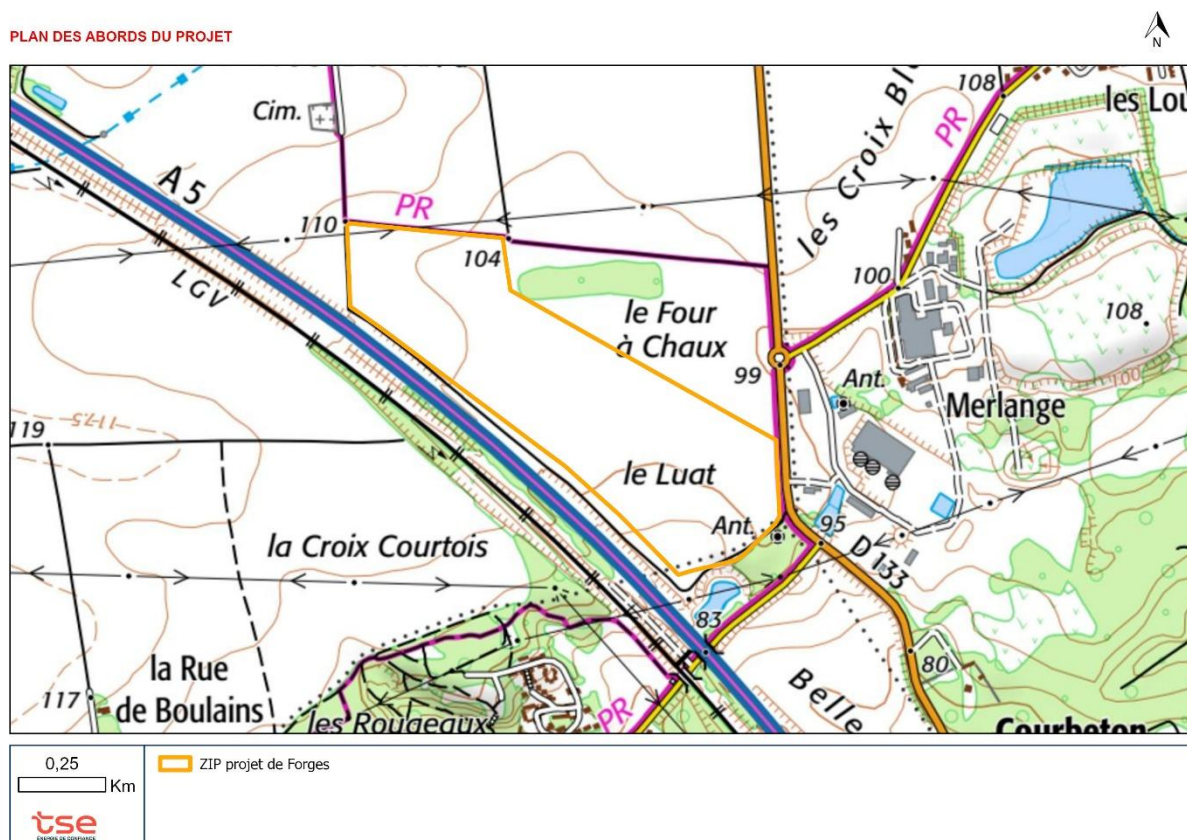


Figure 6. Plan des abords du projet

En complément des photographies aériennes, le plan IGN permet d'apprécier les éléments environnementaux présents aux abords du projet. Ce dernier est délimité par le linéaire orange.

La ZIP du projet est située sur des parcelles agricoles en parti cerclée par des chemins de terre principalement. L'autoroute A5 est le principal élément routier longeant la limite ouest du projet à plus de 20 mètres de la limite cadastrale. La D133 longe également une partie de la limite est et constituera l'axe sur lequel se positionnera l'entrée du site.

Aucun cours d'eau n'est présent aux abords du projet. Un bassin est néanmoins présent en aval du projet au sud.

Quelques ilots boisés sont disposés en limite de la ZIP, sur ses parties est et sud.

Des lieux de vie sont présents à proximité de la ZIP, au niveau de Merlange et de son site industriel à l'est du projet.

Les lignes topographiques permettent d'illustrer le plateau sur lequel s'insère le projet agrivoltaïque de Forges (77).

ANNEXE 6 – LOCALISATION DU PROJET VIS A VIS DES SITES N2000 LES PLUS PROCHES (RAYON DE 5 KM)

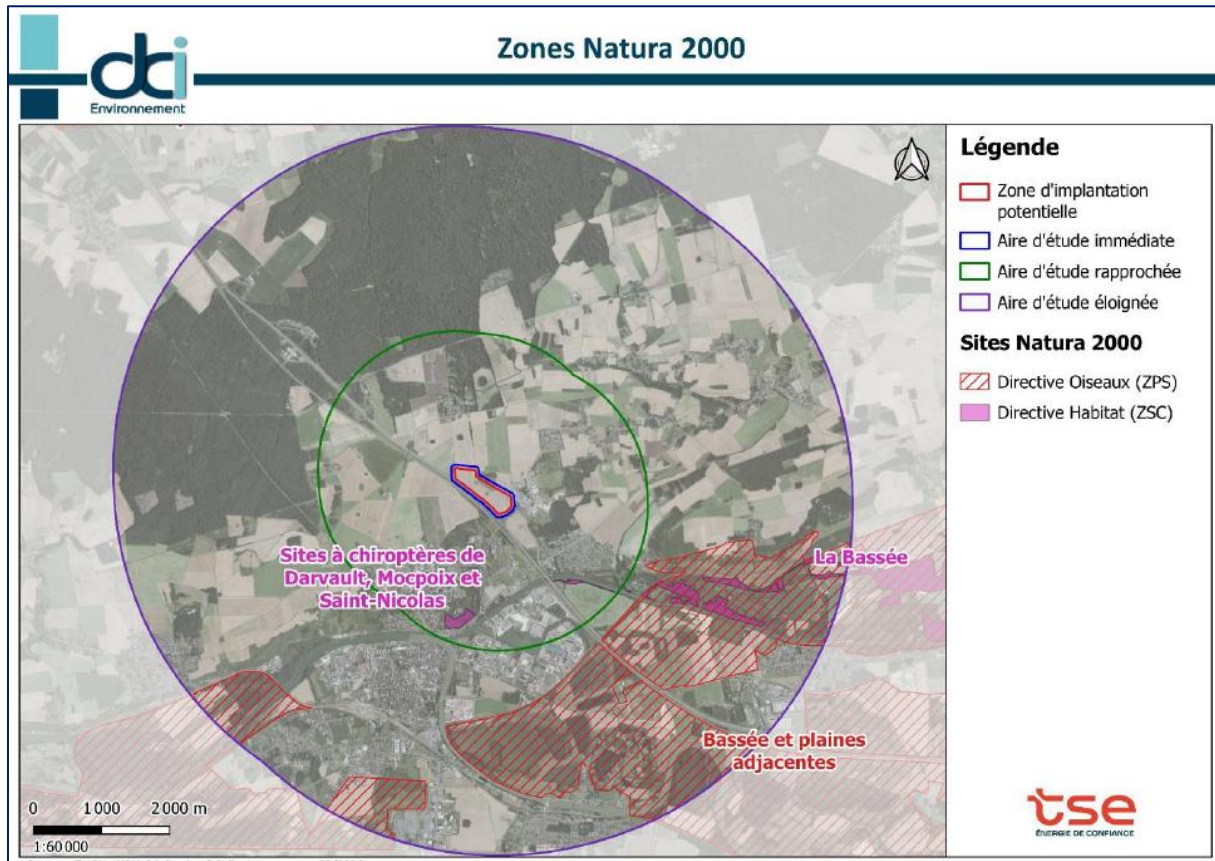


Figure 7. Localisation des sites N2000 à moins de 5 km du projet de Forges

Le projet n'intercepte aucun des trois sites Natura 2000 et n'entraîne ni destruction de gîte à chiroptères, ni atteinte aux habitats alluviaux de la Bassée, ni modification significative des habitats utilisés par l'avifaune de la ZPS. Après application des mesures prévues, les incidences résiduelles sont faibles à négligeables. Le projet n'est donc pas susceptible d'avoir une incidence significative sur les sites Natura 2000 situés à proximité.